

Réglementation

Code du travail

Les -15 et -18 ans ne doivent pas être exposés au plomb Articles [L. 4153-8](#) et [D. 4153-15](#) à 37

Toutefois, pour les besoins de la formation, il existe des dérogations à cette interdiction sous réserve du respect de certaines conditions ([articles L. 4153-9](#) et suivants).

Le VLEP (air de travail)

0,1 mg/m³ contraignante ([article R4412-149](#)).
Contrôle par un organisme accrédité Cofrac®.
Évaluation dans le DUERP.

Plomb sanguin

Réglementaire contraignante **400** µg de plomb par litre de sang pour les hommes et à **300** µg/l de sang pour les femmes ([article R4412-152](#)).

Proposition ANSES : **180** µg/L

SIR si empoussièrément (air) > 0,05 mg/ m³ ou si Pb (sang) > 200 µg/L pour les hommes et 100 µg/L pour les femmes ([article R4412-160](#))

Vêtements de travail fournis et lavés par l'employeur car le Plomb est CMR ([article R4412-72](#)).

Douches entre vestiaire propre et vestiaire de travail ([article R4412-156](#))

Notice de poste par l'employeur obligatoire ([article R4412-39](#)), voir INRS [ED 6027](#) (pas de « risque faible »).



11 centres
à proximité de votre entreprise



Nous contacter

A tout moment, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre équipe santé-travail.

| MANCHE

Cherbourg : 02 33 44 29 09

Valognes : 02 33 95 20 14

Carentan : 02 33 71 97 71

Saint-Lô : 02 33 57 12 93

Torigny : 02 33 55 66 59

Coutances : 02 33 76 67 20

Granville : 02 33 90 83 11

Avranches : 02 33 68 26 87

Saint-Hilaire-du-Harcouët : 02 33 49 38 10

| CALVADOS

Vire : 02 31 66 27 07

| ORNE

Flers : 02 33 65 26 87



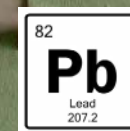
Service Interprofessionnel de Santé au Travail Ouest Normandie

CS 43509 - 107, Rue Auguste Grandin - 50009 SAINT-LÔ Cedex
Tél. : 02.33.57.12.93 - www.santetravail-on.fr

© SIST Ouest Normandie - Juin 2024

LE PLOMB

*S'informer
pour mieux se protéger*



Service Interprofessionnel
de Santé au Travail Ouest Normandie
www.santetravail-on.fr



Salariés des secteurs du bâtiment, de l'industrie, du militaire, du nucléaire, des stands de tir, ainsi que les vitraillistes.

Êtes-vous exposés professionnellement au plomb ? Savez-vous comment vous protéger efficacement ?

Juin 2024

Les effets sur la santé

Le plomb peut s'accumuler progressivement dans l'organisme. A partir d'une certaine dose, il peut entraîner des symptômes plus ou moins graves.

→ **Saturnisme** : intoxication aiguë ou chronique par le plomb

PÉNÉTRATION possible

- Par le nez : poussières, fumées
- Par LA BOUCHE : **main sales, aliments souillés, cf. pause cigarette, pause café, chewing-gum**
- Par la peau lésée

→ Persistant dans le corps (plusieurs dizaines d'années)

Le plomb endommage



En cas d'intoxication chronique, les principaux organes cibles du plomb sont le système nerveux, les reins, les systèmes hématologiques et cardio-vasculaires.

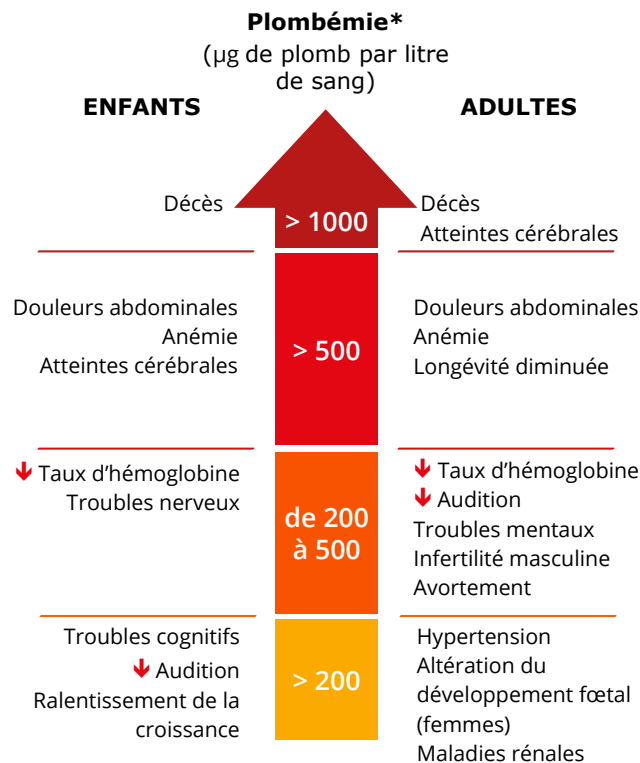
En cas d'intoxication aiguë massive au plomb on retrouve également des symptômes digestifs (colique du plomb)

Il peut avoir un effet sur la stérilité masculine et augmenter les risques d'avortement chez la femme enceinte. Le fœtus, les enfants sont particulièrement vulnérables avec apparition de symptômes à des seuils très faibles. (Femme en âge de procréer : 45 µg/L plombémie).

Les pathologies provoquées par l'exposition au plomb peuvent être reconnues par les Tableaux des Maladies Professionnelles n°1 (Régime Général) et n°18 (Régime Agricole).

Le tabagisme est un effet aggravant.

Les dangers du plomb



*** Le plomb est toxique quelle que soit sa concentration.**

Sources : INSERM, ATSDR, Ministère de la Santé

Notre accompagnement

Si vous avez des questions, contacter votre médecin du travail ou un membre de son équipe.

Notre Service peut réaliser des mesures de plomb surfacique, de plomb dans l'air de travail à titre indicatif, en relation avec le suivi biologique de l'exposition professionnelle.



Se protéger aujourd'hui est INDISPENSABLE

Les protections collectives

→ **Procédés moins émissifs en fumées ou poussières ; Décapeur thermique < 450°C**

- Extraction à la source
- Évacuation régulière des déchets
- Nettoyage à l'humide
- Etc.

Éviter la création et l'inhalation de poussière fine !



Les mesures d'hygiène

Attention à l'ingestion

- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer sur les lieux de travail
- Laver le visage les mains AVANT les pauses
- Douche en fin de poste
- Changement des vêtements après le travail
- Déjeuner en vêtements de ville ou avec une combinaison jetable propre



VOUS POUVEZ CONTAMINER VOTRE A FAMILLE en ramenant des poussières de Plomb

Pour aller plus loin...

CIRC 2B pour le Pb métallique CIRC, 2A (inorganic compmds) ou 3 organic compdoubds ; selon le dérivé du plomb Dispositions « CMR » du Code du Travail et **celles spécifiques au Plomb** 4412-156 et suivants

PEINTURE AU PLOMB interdite depuis la fin des années 40 **Autres Codes** : Code de la santé publique (saturnisme infantile), code de l'environnement...

RoHS : Interdit certains métaux dont le Plomb dans composants électroniques (0,1%) depuis 2006